

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-136 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Billard Amical Club Lovériens pour l'acquisition de deux billards

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

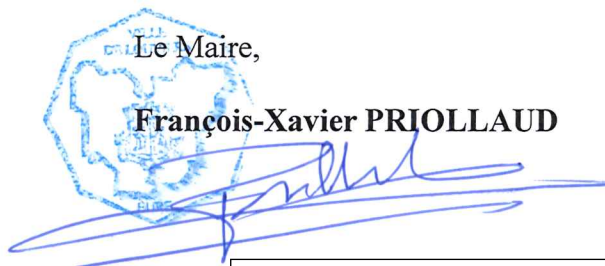
25 SEP. 2026

25 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-136-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N° 26-136

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A
L'ASSOCIATION BILLARD AMICAL CLUB LOVERIEN
POUR L'ACQUISITION DE DEUX BILLARDS**

RAPPORT

M. José PIRES informe qu'après trois décennies d'utilisation, deux des billards installés dans les locaux situés 3 rue Saint-Jean à Louviers, ne permettent plus aujourd'hui au Billard Amical Club Lovérien (B.A.C.L.), d'assurer des conditions de pratique satisfaisantes pour ses licenciés.

Afin de maintenir des conditions de pratique adaptées à ses adhérents, le Billard Amical Club Lovérien a procédé à l'acquisition de deux nouveaux billards destinés à remplacer des équipements devenus vétustes après près de trente années d'utilisation.

Pour financer cet investissement, l'association a bénéficié d'un achat groupé organisé par la Ligue de Normandie de Billard ainsi que du soutien de plusieurs partenaires institutionnels. Le club sollicite une participation de la Ville de Louviers à hauteur de 2 200 €, ce renouvellement d'équipement contribuant au maintien et au développement de l'offre sportive associative proposée aux habitants.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer au Billard Amical Club Lovérien, qui participe au développement de la pratique du billard sportif sur le territoire communal, une subvention d'investissement de 2 200 € destinée à l'acquisition de ces deux équipements et d'imputer cette dépense sur les crédits budgétaires prévus à cet effet.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle des organismes bénéficiaires de subventions ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler une partie du matériel utilisé par l'association ;

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les équipements nécessaires à la pratique sportive des adhérents ;

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association Billard Amical Club Lovérien pour l'acquisition de deux billards ;

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 200 € à l'association Billard Amical Club Lovérien pour l'acquisition de deux billards français ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget de la ville.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD
